

Rapport de la commission au Conseil communal

Date de la séance : 06.01.2026

Titre : Route de Montblesson – Glissement de terrain décembre 2023 – Phase 1 – Demande d'un crédit de construction

Préavis n° : 03/2026

Rapport n° : 1

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic,

Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc chargée d'examiner ce préavis municipal était composée de :

M. Constant PASQUIER, Président (VERT'LIB)

M. Erich DÜRST (VERTS)

M. Georges AUBERSON (PLR)

M. Alano CAUDERAY (PS)

Mme Linn THOREAU (VERTS)

M. Claude MATTER (PLR)

M. Rosario MONTE (PLR)

Mme Laurence MUNDINGER (PS)

M. Marc-Henri ROSSIER (EP)

Représentant-e-s de la Municipalité : M. Roland Perrin Choisissez un élément.

Invité-e : -

Introduction

Le président ouvre la séance à 19 :03 et remercie Monsieur le Municipal Perrin et les membres de la commission pour leur présence.

La parole est à Monsieur le Municipal qui présente brièvement la chronologie du projet et la stratégie pour la stabilisation du site ainsi que le devis s'y rapportant. Une partie des travaux d'urgence ont déjà été payés sur le budget de fonctionnement et une partie prise sur le crédit cadre 2022-2026. Il explique également l'analyse de risque ainsi que sa nécessité en vue du subventionnement.

Discussion générale

Un·e commissaire demande la provenance de la subvention. Monsieur le Municipal explique que celle-ci est d'origine cantonale et fédérale et qu'elle représente environ 70 % des travaux subventionnables.

Un·e commissaire demande des informations sur le bois des caissons et leur durée de vie. Monsieur le Municipal précise qu'il s'agit de bois résineux. Étant entièrement enterré, celui-ci se dégrade très peu et l'on peut donc s'attendre à une durée de vie très longue.

Un·e commissaire demande si la route située en amont se déforme. Monsieur le Municipal indique que ce phénomène est actuellement très limité et qu'un suivi des mouvements de la route est effectué.

Un·e commissaire demande le prix d'une réfection totale. Monsieur Perrin précise que celui-ci ne peut pas être estimé précisément à ce stade et qu'il dépendra des résultats obtenus avec les travaux faisant l'objet du présent préavis. Il est également possible que d'autres travaux ne soient pas nécessaires si les résultats de cette première étape s'avèrent satisfaisants.

Un·e commissaire demande ce que recouvrent les « réservations pour travaux ultérieurs ». Monsieur le Municipal explique qu'il s'agit de pièces laissées en attente au cas où une étape supplémentaire serait nécessaire, ce qui permettrait d'éviter de devoir démonter les caissons pour intervenir à ces endroits précis.

Un·e commissaire demande si les subventions sont assurées en cas de réalisation des travaux. Monsieur Perrin confirme que c'est le cas.

Un·e commissaire demande si une participation de la commune de Lausanne est envisageable. Monsieur le Municipal répond que ce n'est pas le cas, le canton ayant remis cette route à la commune d'Epalinges.

Un·e commissaire relève qu'au point 1, le montant de CHF 400'000.– ne correspond pas au texte figurant entre parenthèses. Monsieur Perrin confirme que le montant correct est bien de CHF 400'000.–.

Un·e commissaire demande des explications techniques concernant les parois cloutées, le gunitage, ainsi que la mise en place du caisson et de la végétation. Monsieur le Municipal détaille ces différents éléments : les parois cloutées sont constituées d'éléments métalliques permettant d'ancrer l'ouvrage en profondeur dans le terrain. En complément, le gunitage, composé de béton projeté et de treillis métalliques, contribue à la stabilisation de la zone et à la sécurisation du montage du caisson en bois. Ce dernier est constitué de troncs de bois enchevêtrés et remplis, dont le poids assure une assise stable dans cette zone.

Le président remercie Monsieur le Municipal pour la qualité du préavis et clos la séance à 19h27.

Amendement-s

- Oui Cliquez ici pour entrer du texte.
 Non

Soumis au rapport de la CoFin

- Oui Cliquez ici pour entrer du texte.
 Non

Vœux/questions

- Oui Cliquez ici pour entrer du texte.
 Non

Conclusions

C'est à l'unanimité de ses membres présents que la Commission désignée à cet effet vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le préavis n° 03/2026 de la Municipalité du 08.12.2025 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit total de construction d'un montant de CHF 400'000 TTC (quatre cent mille francs) destiné à la réalisation d'un ouvrage de soutènement au pied du glissement subi en décembre 2023 à l'aval de la route de Montblesson, ;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre d'un plafond d'endettement ;
3. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Le président rapporteur de la
commission
PASQUIER, Constant

14 janvier 2026

